

Lettre de cadrage budgétaire, année 2008.

La procédure budgétaire commence avec l'élaboration d'une lettre de cadrage. Celle-ci donne une prévision des ressources de l'USTL et de certains postes importants de dépense pour l'année suivante. Elle propose ensuite le cadrage nécessaire pour l'élaboration de leur budget par les composantes, les services centraux et communs.

La note suivante est une note de travail pour la commission des finances. Elle montre les difficultés budgétaires auxquelles est confrontée Lille 1 du fait d'une insuffisance des ressources attribuées par l'Etat, ressources qui sont demeurées stables depuis plusieurs années alors que les charges de fonctionnement (et notamment les charges d'infrastructure et de personnel ont considérablement augmenté).

Lettre de cadrage budgétaire, année 2008.	1
I- Evaluation des ressources.	2
1.1- L'évaluation de la dotation globale de l'établissement (DGF).	2
Tableau 1- DGF pour les budgets 2007 et 2008	3
1.2- Les autres ressources	3
Tableau 2- Attributions du contrat quadriennal	4
Tableau 3- Ressources propres établissement	4
Encadré - Contribution forfaitaire aux charges communes et prélèvements diver..	5
Tableau 4- Ressources propres liées à l'activité de recherche.	5
II- Evolution des charges spécifiques, d'infrastructure et de personnel	6
Tableau 5- Prévision des charges spécifiques, logistiques et de personnel.	6
III- Cadrage.	7
3.1.- La méthode	7
3.2.- Choix politiques.	8
3.2.1- Budgets des services communs avec conseil d'administration.	8
3.2.2- Services centraux et autres services communs.	8
3.2.3- Dotations aux UFR, écoles et instituts.	9
3.2.4- Bilan et arbitrages possibles.	9

I- Evaluation des ressources.

1.1- L'évaluation de la dotation globale de l'établissement (DGF).

Le ministère procède à une évaluation de la dotation globale de fonctionnement selon un certain nombre de critères techniques définis dans le Système Analytique de Répartition des Moyens (SanRémo). Les calculs détaillés étaient fournis aux établissements jusque 2005. Ils ne le sont plus depuis. La DGF est cependant restée à peu près constante, ce qui laisse supposer que les bases de calcul sont restées à peu près les mêmes ou que le ministère a abandonné ce système - ce qu'il nous a d'ailleurs indiqué cette année -, et reconduit plus ou moins les dotations passées pour les universités.

Plusieurs étapes conduisaient à la détermination d'une DGF.

- **Evaluation des charges d'enseignement et de fonctionnement pédagogique.** Les charges sont égales au nombre d'étudiants (regroupés en grandes classes de formation : e.g. Licence sciences, Master économie) multiplié par le H/E spécifique à ces classes (le H/E est le nombre théorique d'heures TD par étudiant pour assurer l'enseignement). Les ressources pour le fonctionnement pédagogique sont égales au produit de ces charges reconnues (exprimées en heures TD) par un montant forfaitaire (12,20 € pour un étudiant de sciences économiques, de gestion ou de sciences humaines et 21,34 € pour les autres).
- **Evaluation du potentiel théorique IATOS.** Pour différentes fonctions, le ministère retient des normes d'encadrement (par exemple 1 IATOS pour 200 étudiants pour la fonction de scolarité ou 1 IATOS pour 1500 m² pour la fonction logistique).
- **Evaluation de la DGF**, somme des éléments suivants :
 - heures complémentaires : il s'agit de l'écart entre le potentiel enseignant et les charges reconnues, valorisées au tarif de l'heure d'enseignement de TD.
 - dotation en fonctionnement pédagogique établie selon le principe énoncé plus haut
 - dotation en fonctionnement logistique : environ 16,5 € par m²
 - calcul de la compensation AITOS : écart entre le potentiel reconnu et le potentiel effectif valorisé à environ 22500 €.
 - Le montant des droits d'inscription perçu directement par l'USTL est déduit.

La DGF ainsi calculée a toujours été théorique et la dotation réelle toujours légèrement inférieure, ne changeant que lorsqu'il y avait des variations importantes de la DGF théorique.

L'important est que l'Etat nous attribue des moyens sur la base de cette dotation et que celle-ci est insuffisante pour couvrir les charges supportées par l'établissement.

- Les heures complémentaires calculées correspondent à la somme des écarts entre le potentiel et les charges pour des composantes excédentaires et pour des composantes déficitaires. Les écarts négatifs sont donc en partie compensés par les écarts positifs et les heures complémentaires calculées sont donc insuffisantes pour couvrir les besoins des composantes déficitaires.
- Les charges logistiques (chauffage, nettoyage, électricité, gaz, eau) supportées par l'établissement s'élèvent à environ 26 € le m². C'est un chiffre comparable à celui des autres universités. L'écart, à la charge de l'établissement, est donc de 10€ (pour 177 000 de surface enseignement et administration).
- Le coût d'un poste AITOS(30 ou 40 000 €) est supérieur à la compensation (qui correspond à un emploi de catégorie C, début de carrière)

A cette DGF pour l'établissement s'ajoutent

- deux DGF spécifiques pour le SUAPS et pour le Service commun de documentation,
- les ressources liées à l'inscription des étudiants : les droits d'inscription qui sont en fait la partie de la DGF directement perçue par l'USTL, leur contribution aux frais d'affranchissement.

Le tableau 1 donne une évaluation de la DGF 2008, en tablant (dans un premier temps) sur son maintien au niveau de l'an dernier.

Tableau 1- DGF pour les budgets 2007 et 2008

	BP 2007	BP 2008	variation
DGF	9 135 449,00	9 135 449,00	0,00
compensation boursiers	643 380,00	643 380,00	0,00
sports	90 860,00	90 860,00	0,00
BU	512 373,00	512 373,00	0,00
affranchissement	150 000,00	150 000,00	0,00
droits inscription	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
total	12 032 062,00	12 032 062,00	0,00

Une part de la DGF est consacrée aux heures complémentaires. Depuis l'an dernier celles-ci sont soumises à de nouveaux prélèvements pour le paiement des cotisations retraites. Le surcoût pour l'établissement est de 526 000 €. L'Etat a donné une compensation de 240 000 €.

1.2- Les autres ressources

Il y a aussi quatre autres sources de financement.

Le contrat quadriennal (2006-2009) finance les grands projets de l'établissement, négociés avec le ministère. Le tableau 2 présente ces ressources quadriennales pour chacune des grandes missions de l'université.

Tableau 2- Attributions du contrat quadriennal

	<i>Dotation 2006-2009</i>	<i>moyenne annuelle</i>
Recherche		
Crédits scientifiques	21 444 224,00	5 361 056,00
Infrastructures	6 788 000,00	1 697 000,00
Post doc	326 400,00	81 600,00
Ecoles doctorales	690 000,00	172 500,00
Culture scientifique	67 248,00	16 812,00
Formation	4 000 000,00	1 000 000,00
TIC et TICE	3 000 000,00	750 000,00
SCD	1 760 000,00	440 000,00
Pilotage global : modernisation, communication, RI, GI	2 000 000,00	500 000,00
Vie de l'établissement	800 000,00	200 000,00
maintenance	8 586 000,00	2 146 500,00
	49 461 872,00	12 365 468,00

(*) La dotation infrastructure recherche est en partie affectée à l'IEMN et à l'IFRESI. Le montant qui couvre une partie des charges de l'USTL et qui apparaîtra au budget 2008 est de 1346 590 €

L'USTL bénéficie d'autres financements. Il s'agit d'abord de subventions des autres organismes publics (Conseil régional, Conseil général, FEDER, FSE). Il s'agit ensuite de ressources comme la taxe d'apprentissage, les recettes de formation continue, de conventions de recherche. Une partie de ces ressources est attribuée directement à l'USTL, et finance les activités communes et transversales (dépenses de formation par exemple). L'autre est attribuée aux différentes composantes (UFR, écoles, instituts ou services centraux et communs) et apparaîtra dans leurs budgets respectifs.

Le tableau 3 indique les ressources mobilisables pour les actions communes et transversales.

Tableau 3- Ressources propres établissement¹

	2007	2008	Variation
personnel DUSVA	80 000,00	80 000,00	0,00
délégations CNRS	120 053,00	85 000,00	-35 053,00
TA USTL	50 000,00	75 000,00	25 000,00
produits financiers	230 000,00	300 000,00	70 000,00
recette contrat personnel	200 000,00	200 000,00	0,00
recette IUFM	110 000,00	110 000,00	0,00
CO2	119 375,00	0,00	-119 375,00
Total	909 428,00	850 000,00	-59 428,00

¹ En 2007, Lille 1 a bénéficié d'une ressource exceptionnelle. Dans le cadre de marchés de droits à polluer l'université n'a pas dépassé son quota en 2005 et un surplus de 4775 tonnes de CO2 était donc vendable sur le marché

Des ressources mobilisables en 2007 ne le sont plus et on note globalement une baisse sensible.

A ces ressources s'ajoutent les contributions aux charges communes. On a souligné plus haut l'insuffisance de la DGF pour couvrir des charges de l'établissement. Des dépenses incompressibles (en particulier des dépenses de nettoyage, de chauffage, de fluides ou une partie des dépenses salariales) ne sont pas couvertes. Pour cette raison, le principe d'une contribution aux charges communes assise notamment sur les ressources propres des différentes composantes de l'établissement a été voté en 2003. Cette contribution est complétée par divers prélèvements sur les crédits quadriennaux et les contrats de recherche. L'encadré rappelle les règles de cette contribution. Et des prélèvements divers. Les données disponibles aujourd'hui nous conduisent à revoir à la baisse le montant de ces contributions pour l'année 2008 (elles passent de 2 602 983 € en 2007 à 2 066 336€ en 2008, soit une baisse de 536 646 €).

Encadré - Contribution forfaitaire aux charges communes et prélèvements divers.

Une contribution forfaitaire aux charges communes, calculée sur une assiette correspondant à 10% du montant des crédits de taxe d'apprentissage, de formation continue et des autres ressources propres (hors recherche) est demandée aux composantes de l'USTL. Cette contribution est calculée sur les recettes effectives de l'exercice de l'année n-2. Elle couvre une partie des charges spécifiques, de logistique ou du personnel. Pour les deux composantes de formation continue, SUDES et CUEEP, qui financent une part importante de salaires sur leurs ressources propres, l'assiette de prélèvement est réduite respectivement de 1 et 2 millions €..

Elle est complétée par un prélèvement de 10% sur les autres ressources quadriennales (à l'exception des dotations pour la maintenance et les charges logistiques).

Les bourses de mobilité, ou les bourses SOCRATES, les allocations post doctorales ainsi que les fonds du FSDIE sont exempts de prélèvement.

La contribution des laboratoires de recherche (4% des contrats de recherche) a été définie par le CA du 14 décembre 2005. En cohérence avec ces dispositions la part prélevée sur les crédits quadriennaux est de 4%. En 2007 a été votée au budget une contribution des laboratoires aux dépenses d'infrastructure de 1€ par m².

Le tableau 4 indique enfin les ressources propres mobilisables pour la politique scientifique ou les dépenses communes de recherche.

Tableau 4- Ressources propres liées à l'activité de recherche.

	2007	2008	variation
gestion contrats	225000,00	225000,00	0,00
contribution exceptionnelle recherche	85000,00	85000,00	0,00
contribution CQ	207932,00	207932,00	0,00
préciput ANR		45000,00	45000,00
total	519939,00	564940,00	45000,00

La contribution exceptionnelle recherche a été votée l'an dernier par le CA. Il s'agit d'une contribution aux charges d'infrastructure de 1 € par m². La surface recherche totale est de l'ordre de 85000 m²

II- Evolution des charges spécifiques, d'infrastructure et de personnel

Les charges spécifiques correspondent au paiement de diverses cotisations et redevances nécessaires à notre fonctionnement (cotisation à l'Amue, redevances logicielles) et à notre participation au DUSVA (gestion commune du campus entre l'USTL, l'école de chimie, l'école centrale, le Crous).

Les charges d'infrastructure couvrent la maintenance de l'établissement, les dépenses d'infrastructure (chauffage, nettoyage, fluides), d'entretien général (petite maintenance), de sécurité (surveillance des bâtiments la nuit) et le remboursement de travaux de chauffage liés à la modernisation du réseau de chauffage. Ces charges d'infrastructure sont largement incompressibles.

Enfin les charges de personnel correspondent au paiement par les services centraux de salaires et de charges pour des emplois gagés, contractuels ou vacations de personnels qui sont mis à disposition des différentes composantes de l'USTL.

Le tableau 5 retrace les prévisions de ces différentes charges et établit une comparaison avec les dépenses réalisées pour le budget 2006. L'ensemble de ces dépenses devrait augmenter d'environ 1 million €. L'augmentation s'explique surtout par les augmentations des dépenses salariales (pour les raisons expliquées dans la note d'analyse budgétaire) et par l'augmentation prévisible des dépenses de sécurité (il est envisagé de recourir aussi à une équipe de jour). Les dépenses de logistique n'augmentent pas globalement par rapport à 2007, mais leur structure change. Le budget 2007 avait marqué une hausse importante des ces dépenses logistiques couvertes par une demande exceptionnelle de DGF qui n'a pas été attribuée (de l'ordre de 600 K€). Ceci signifie que le budget 2008 intègre cette augmentation et que la charge supplémentaire pour Lille 1, à ressources ministérielles constantes, est de l'ordre de 1,5M€.

Tableau 5- Prévision des charges spécifiques, logistiques et de personnel.

	2007	2008	variation
CHARGES SPECIFIQUES			
Remboursement boursiers	150 000	150 000	0
Pole européen	30 000	30 000	0
logiciels et redevance logiciels	145 000	145 000	0
Télécom Lille 1	1 048 000	1 048 000	0
Gestion info (CRI)	65 000	65 000	0
Cotisations (Edufrance, Eurasanté,etc.)	10 000	10 000	0
LOGISTIQUE STRUCTURES			
Nettoyage	1 962 142	2 000 000	37 858
Chauffage	1 293 337	1 375 000	81 663
Eau	242 311	250 000	7 689
Gaz, électricité	1 313 000	1 400 000	87 000
téléphone	66 522	65 000	-1 522
contrat de surveillance	263 247	454 000	190 753
contrats d'entretiens et divers	608 120	574 000	-34 120
gestion DUSVA	450 000	450 000	0
Remboursement travaux chauffage	362 000	354 000	-8 000
CHARGES DE PERSONNEL			
salaires chages comprises	2 526 487	3 231 000	704 513
TOTAL	10 535 166	11 601 000	1 065 834

L'évolution des charges de personnel est extrêmement importante. Un choix politique fort de l'établissement doit être de les réduire. Un objectif peut être de ramener ces dépenses à 2 800 000 € sur l'exercice 2008.

III- Cadrage.

3.1.- La méthode

Les estimations qui viennent d'être faites l'ont été dans l'optique de l'élaboration d'un budget sincère et véritable. Il s'agit d'avoir la meilleure évaluation possible des charges et des recettes, afin d'apprécier les modalités d'équilibre du budget.

Il reste à évaluer les dépenses correspondant à des choix politiques de l'établissement. Il s'agit :

- des dépenses de recherche et de formation doctorale. Ces dépenses sont conditionnées par les ressources quadriennales et les différents éléments de la contribution recherche. Les autorisations de dépenses des laboratoires correspondent aux montants déterminés par le ministère. L'enveloppe de la politique scientifique est alimentée par le bonus qualité recherche et des ressources attribuées dans le contrat. Son utilisation est définie par le conseil scientifique sur proposition du président.
- des dépenses des services communs avec conseils d'administration. Le Service commun de documentation a sa propre DGF et dispose de ressources affectées dans le cadre du contrat quadriennal. L'an dernier le budget avait été aussi abondé par les ressources de la politique scientifique pour faire face à l'augmentation importante des coûts d'abonnement en ligne. Le SUAPS a sa propre DGF mais les frais d'infrastructure, les frais généraux étant directement supportés par l'établissement une partie seulement de cette DGF lui est attribuée (54 814 € sur les 90 860 €). Le SUDES fonctionne sur ses ressources propres de formation continue. Le Service Commun d'Action Sociale fonctionne avec les dotations de l'établissement, décidées par le Conseil.
- des dépenses des services centraux et des autres services communs dont le montant est décidé par le CA.

Le choix politique proposé est de reconduire les autorisations de dépenses au niveau du budget 2007 (lesquelles étaient identiques à celles autorisées pour les budget 2005 et 2006, à l'exception de la vie étudiante, du SCD) et de faire un effort particulier dans quatre domaines : vie étudiante, formation, communication et SCD.

Ce choix conduit à une impasse budgétaire importante compte tenu de l'évolution des ressources et des charges incompressibles. Le tableau présente le cadrage budgétaire pour l'année 2008. Rappelons qu'à ce stade les ressources propres des différentes composantes de Lille 1 ne sont pas intégrées et qu'elles le seront après les votes des budgets des services centraux et communs et des UFR, écoles et instituts. En colonne apparaissent les différentes ressources (première ligne) et les différentes propositions de dépense (autres lignes). La présentation adoptée montre l'insuffisance de la DGF et des « autres ressources » pour couvrir les charges de l'USTL.

3.2.- Choix politiques.

3.2.1- Budgets des services communs avec conseil d'administration.

Il est proposé de maintenir les autorisations de dépenses au niveau 2007, pour le SCAS et le SUAPS.

Pour le SCD, il faut rappeler un point souligné l'an dernier, que la dotation quadriennale n'a pas augmenté. Il n'y a eu aucun effet de rattrapage par rapport à d'autres SCD d'universités régionales qui, dans le passé, ont été mieux loties ; et il n'y a aucune prise en considération de l'importante augmentation des coûts des abonnements. L'an dernier le CA avait décidé d'augmenter **dès 2007 le budget du SCD de 165 000 €**, financé par la politique scientifique (100 000 €) et une contribution sur les ressources des contrats de recherche (65 000 €). Il serait nécessaire d'aller plus loin et de prévoir une augmentation du budget du SCD de 250 000 €. Cela passe éventuellement par une contribution des laboratoires de recherche pour couvrir le coût des abonnements en ligne qui a été largement transféré des laboratoires vers le SCD. Mais une telle proposition doit être étudiée avant d'être inscrite au budget. Elle ne peut donc l'être dans cette première phase de cadrage.

3.2.2- Services centraux et autres services communs.

Il est proposé de maintenir les attributions de ressources institutionnelles au niveau de celles de 2005, 2006 et 2007 pour **l'administration générale** (fonctionnement et équipement), le **Centre international, la vie culturelle**.

Il serait souhaitable d'augmenter les possibilités de dépense de **la communication** : de 61 823 € (niveau 2005, 2006, 2007) à 81 323 €. Cette augmentation est absolument nécessaire car nous avons besoin de revoir complètement notre communication interne et externe. Un effort de même ampleur doit être fait pour la politique de formation continue des personnels, qui devra en particulier accompagner les plans de formation des personnels du Cueep en mobilité.

Les charges de personnel ont atteint un niveau considérable et il est impératif de les réduire. Elles s'élèvent normalement à 3231000 pour l'exercice 2008. Il est proposé de viser un objectif de réduction de ces dépenses de 300 000 € (2 931 000 €).

En 2007, un effort particulier a été fait **pour la vie étudiante**, avec une augmentation de 38 000 €. Il est proposé de poursuivre cet effort, notamment pour accompagner la mise en place de la Maison des étudiants avec une augmentation supplémentaire de 20 000€.

Les dépenses de formation tout au long de la vie, gérées par la cellule formation, représentaient 900 000 € en 2007. Les crédits quadriennaux accordés en 2006 n'ont pas été augmentés par rapport au contrat quadriennal précédent. Le niveau des ressources est insuffisant et en baisse en valeur réelle. L'établissement est engagé dans une politique active de FTLV et veut en particulier développer les actions d'accompagnement des étudiants et la rénovation des matériels pédagogiques. Il est proposé d'augmenter la dotation de la formation de 100 000 €.

Pour ce qui concerne les charges d'infrastructure, il est fait la même proposition que celle acceptée pour le budget 2007 et d'utiliser la **dotation quadriennale de maintenance** (2 146 000€) d'abord pour les travaux de grande maintenance (1 886 000 €, le montant ouvert au budget 2005), ensuite pour compléter la DGF attribuée aux travaux de petite maintenance et d'entretien général (260 000€).

3.2.3- Dotations aux UFR, écoles et instituts.

Il est proposé de maintenir les attributions votées en décembre 2005 : 1 822 394 € pour la DGF (cette somme comprend l'attribution au Sup), 2 874 000 € pour les heures complémentaires, 1 048 000 € pour Télécom Lille 1.

3.2.4- Bilan et arbitrages possibles.

Les choix qui sont proposés conduisent du fait de la diminution de certaines ressources propres et de l'augmentation des charges incompressibles à une impasse budgétaire de 1 600 000 €. Cette impasse correspond au fait que des charges spécifiques et surtout des charges d'infrastructure ne sont pas couvertes par les dotations ministérielles. Elles apparaissent dans les colonnes 5 et 6 du tableau 6. Les charges incompressibles peuvent être rattachées à l'activité de recherche et aux autres activités en fonction des surfaces (85 000 m² pour la recherche, 177 000 m² pour le reste¹). Pour la recherche, une fois mobilisées les différentes ressources de recherche et la dotation quadriennale, il manque environ 100 000 €. Pour le reste l'impasse est plus importante, sachant que l'établissement mobilise des ressources considérables pour faire face aux insuffisances de la DGF². Comment faire face ? Il y a quatre moyens :

1. Réduire les dépenses ; mais celles-ci sont calculées au plus juste et les diminuer à hauteur du déséquilibre serait remettre en cause le projet de Lille 1 et sa capacité à mener ses missions. Une marge de jeu existe en réduisant les compléments de ressources proposés pour la communication, la vie étudiante, la formation continue des personnels, la FTLV (soit 160 000 €).
2. Augmenter les contributions aux charges communes (1 point, c'est environ 100 00 € supplémentaires). Mais celles-ci reposent tout particulièrement sur certaines composantes.
3. Tabler sur des recettes nouvelles de l'Etat. Celui-ci s'est engagé à accroître substantiellement les ressources des universités, de l'ordre de 10% pendant 5 ans. Si ce dernier tient ses engagements on peut attendre une augmentation de la DGF de 10% en 2008 (1,2 millions €) et la compensation intégrale des charges nouvelles qu'il fait supporter aux établissements.
4. Voter une subvention d'équilibre par diminution du fonds de roulement.

Il faudra retravailler en profondeur les modes d'organisation pour réduire au maximum le niveau des charges incompressibles (logistique, salaires). Une telle action doit être entreprise au plus vite et ne pourra porter ses fruits que pour les budgets ultérieurs.

Enfin des arbitrages sont possibles entre les grands postes de dépenses.

1. Certaines dépenses apparaissent incompressibles, notamment dans le court terme (charges d'infrastructures par exemple) ou charges de personnel. Elles apparaissent en grisé pointillé dans le tableau 4.
2. Des arbitrages sont possibles à l'intérieur des grandes rubriques du quadriennal. Par exemple les dépenses de pilotage, en jaune, ont été réparties entre la communication, la formation continue du personnel, l'administration générale, les RI. La ligne « vie de l'établissement » a été répartie entre la vie étudiante, la vie culturelle, le SUAPS.

² Dans le tableau 6, les montants en grisés de la colonne 3 (DGF) correspondent aux dotations théoriques San Remo. Les compléments apportés par l'USTL sont ceux de la colonne 4 soit 2,9 millions d'Euros.

- 3.** La répartition des dépenses à l'intérieur de certaines UB (formation en vert, ou TICE) devra être indiquée au conseil lors du vote des budgets des SCC.

Lettre de cadrage 2008; travaux préparatoires Commission des finances

BUDGET 2008													
1	2	BUDGET DEFINITIF				7	8	9	10	11	12	13	
		DGF	Autres	Sup DGF	Sup recherche	Contribution labo	Res Recherche	TICE	CONTRAT	TOTAL	TOTAL 2007	Ecart	
		12 032 062,00	2 916 336,12	240 000,00		250 000,00	773 168,00	805 560,00	10 297 695,00	27 314 821,12			
Recherche, ED, valorisation							27 924,67	130 560,00	3 795 070,00	3 953 554,67	4 780 151,20	141 026,47	
	Recherche labo après BQR et 4% politique scientifique								967 623,00	967 623,00			
	Post Doc								81 600,00	81 600,00			
	Fonctionnement						25 000,00		18 000,00	43 000,00		43 000,00	
	Total Recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 924,67	130 560,00	4 862 293,00	5 045 777,67	4 780 151,20	265 626,47	
	SUAPS	54 814,00							18 000,00	72 814,00	72 814,00	0,00	
	SUDES									0,00	0,00	0,00	
	SCAS		170 000,00							170 000,00	170 000,00	0,00	
	SCD	461 135,00				250 000,00	165 000,00		396 000,00	1 272 135,00	1 019 147,70	252 987,30	
total des SCC avec CA		515 949,00	170 000,00	0,00	0,00		165 000,00	0,00	414 000,00	1 514 949,00	1 261 961,70	252 987,30	
pilotage									0,00	0,00		0,00	
	communication	81 323,00							80 000,00	161 323,00	141 323,00	20 000,00	
	admisnistration générale	580 000,00							40 000,00	620 000,00	620 000,00	0,00	
	affranchissement	142 000,00								142 000,00	142 000,00	0,00	
	équipement serv centraux		100 459,00							100 459,00	100 459,00	0,00	
	FC des personnels	58 122,00	20 000,00						60 000,00	138 122,00	118 122,00	20 000,00	
	charges de personnel	1 870 000,00	1 061 000,00							2 931 000,00	2 526 487,00	404 513,00	
total services centraux		2 731 445,00	1 181 459,00	0,00	0,00		0,00	0,00	180 000,00	4 092 904,00	3 648 391,00	444 513,00	
Formation tout au long de la vie	divers CR	20 168,00	83 207,00						849 000,00	952 375,00	849 000,00	103 375,00	
	complément primes								31 000,00	31 000,00	31 000,00	0,00	
	IREM								20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	
total formation		20 168,00	83 207,00	0,00	0,00		0,00	0,00	900 000,00	1 003 375,00	900 000,00	103 375,00	
	CENTRE INTERNATIONAL	120 465,00							270 000,00	390 465,00	390 465,00	0,00	
	VIE ETUDIANT	151 812,00							107 000,00	258 812,00	238 812,00	20 000,00	
	VIE CULTURELLE	55 688,00							55 000,00	127 500,00	127 500,00	0,00	
									16 812,00			0,00	
	TICE							675 000,00		675 000,00	675 000,00	0,00	
total autres SCC		327 965,00	0,00	0,00	0,00		0,00	675 000,00	448 812,00	1 451 777,00	1 449 777,00	2 000,00	
	cotisations	10 000,00								10 000,00	10 000,00	0,00	
	logiciels et redevance logic	145 000,00								145 000,00	145 000,00	0,00	
	participation DUSVA		450 000,00	0,00						450 000,00	450 000,00	0,00	
	Angellier									0,00	0,00	0,00	
	gestion CRI	65 000,00								65 000,00	65 000,00	0,00	
	pôle europeen		30 000,00							30 000,00	30 000,00	0,00	
	remboursement boursiers	150 000,00								150 000,00	150 000,00	0,00	
total charges spécifiques		370 000,00	480 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00	0,00	
	maintenance								1 886 000,00	1 886 000,00	1 886 000,00	0,00	
	consommations	2 813 662,00	189 149,12	393 508,33			350 076,67		1 346 590,00	5 092 986,12	5 255 700,00	-162 713,88	
	logistique entretien général			382 666,67	104 166,67		87 166,66		260 000,00	834 000,00	933 500,00	-99 500,00	
	contrats sécurité			454 000,00						454 000,00	454 000,00	0,00	
	rembours. travaux chauf		236 000,00				118 000,00			354 000,00	362 000,00	-8 000,00	
total charges infrastructu		2 813 662,00	425 149,12	1 230 175,00	104 166,67		555 243,33	0,00	3 492 590,00	8 620 986,12	8 437 200,00	183 786,12	
Total SCC er serv centraux		6 779 189,00	2 339 815,12	1 230 175,00	104 166,67		773 168,00	805 560,00	10 297 695,00	17 533 991,12	16 547 329,70	986 661,42	
	DGF composantes	1 822 394,00								1 822 394,00	1 822 394,00	0,00	
	HC	2 382 479,00	491 521,00	526 633,00						3 400 633,00	3 274 000,00	126 633,00	
	délégations CNRS pour HC		85 000,00							85 000,00	86 000,00	-1 000,00	
	Télécom Lille 1	1 048 000,00								1 048 000,00	1 048 000,00	0,00	
total composantes	UFR, écoles, instituts	5 252 873,00	576 521,00	526 633,00	0,00		0,00	0,00	0,00	6 356 027,00	6 230 394,00	125 633,00	
Total charges budget 2006		12 032 062,00	2 916 336,12	1 756 808,00	104 166,67		773 168,00	805 560,00	10 297 695,00	28 935 795,79	27 557 874,90	1 377 920,89	
Ecart Recettes dépenses		0,00	0,00	-1 516 808,00	-104 166,67		0,00	0,00	0,00	-1 620 974,67			
	quadiennal recherche												
	VSE, culture												
	formation tiv												
	modernisation												
	SCD												
	Dotation théorique Srémo												
	Arbitrage +												
	Evolution à contrôler												

	quadiennal recherche
	VSE, culture
	formation tv
	modernisation
	SCD
	Dotation théorique Srémo
	Arbitrage +
	Evolution à contrôler

